

MÉMORIAL



Memorial

DE

VON

Grand-Duché de Luxembourg.

Großherzogthums Luxemburg.

Samedi, 15 janvier 1898.

N. 3.

Samstag, 15. Januar 1898.

Arrêté du 15 janvier 1898, concernant la liste des étalons admis à la monte pour 1898.

LE MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT;

Vu le règlement du 14 décembre 1861, pour l'amélioration de la race des chevaux, de la race des bêtes à cornes et de celle des porcs, et l'arrêté du 16 décembre dernier, relatif à l'examen des étalons destinés à la monte pendant l'année 1898;

Vu le registre d'inscription des étalons examinés et admis pour la monte pendant l'année courante par la commission instituée par ce dernier arrêté;

Arrête :

Article unique. Le tableau contenant les noms des propriétaires des étalons admis pour la saillie des juments d'autrui pendant 1898, ainsi que les renseignements portés au registre tenu par la commission chargée de les examiner, sera inséré au *Memorial* à la suite du présent arrêté; il sera en outre publié et affiché dans toutes les communes du Grand-Duché, et un exemplaire en sera transmis aux vétérinaires du Gouvernement et à chaque station de gendarmerie.

Luxembourg, le 15 janvier 1898.

Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.

Beschluß vom 15. Januar 1898, h. betreffend die Liste der für 1898 angeforderten Beschäler.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung;

Nach Einsicht des Reglements vom 14. Dezember 1861, über die Zucht der Pferde, Hornvieh- und Schweinezucht, und des Beschlusses vom 16. Dezember 1897, betreffend die Untersuchung der während 1898 zur Beschälung bestimmten Hengste;

Nach Einsicht des Reglers der Hengste, welche durch die auf Grund letztgenannten Beschlusses eingelegte Commission untersucht und zur Beschälung während 1898 angefordert worden sind;

Beschließt:

Einziges Article. Die Tabelle der Namen der Eigentümer der für 1898 zur Beschälung angeforderten Hengste nebst den in das von der Hörungscommission gefertigte Register angegebenen Angaben soll, gegenwärtigem Beschluß folgend, in's „Memorial“ eingetragen und in allen Gemeinden des Landes veröffentlicht und angeschlagen werden. Ein Exemplar davon wird jedem Staatsthierarzte und jeder Gendarmeriestation zugestellt.

Luxemburg, den 15. Januar 1898

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
EYSCHEN

Relevé des étalons de trait admis à la monte pendant l'année 1898 et marqués au chiffre 1.
Liste der für 1898 angeführten und mit der Ziffer 1 bezeichneten Zuchtstengle.
 Le prix maximum de saillie pour chaque étalon admis est de 15 fr. — Der höchste Besämlpreis ist für alle Stengle auf 15 Fr. festgesetzt.

No d'ordre. Saillie Primet.	Propriétaire de l'étalon. — Eigentümer.	Taille.—Größe. Mètres.	Age. — Ann.	Signalement de l'étalon. — Signalement des Stengles.	Désignation des localités où l'étalon peut être employé à la saillie. — Bezeichnung der Ortschaften, in welchen der Stengle zur Besämlung dienen kann.
A. — Arrondissement de Luxembourg.					
1	Stoltz Pierre, cultivateur à Dondelange.	1 57	3	Belge. — Bai clair, étoile en tête, tache de ladre entre les naseaux. Belgisch. — Hellroth, Schnippe.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
2	Le même.	1 60	6	Belge. — Alezan, lisse en tête. Belgisch. — Fuchs, verlängerte Blässe	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigentümers.
3	Le même.	1 62	5	Belge. — Alezan crins lavés, avec lisse prolongée. Belgisch. — Fuchs, Silber Mähne, breite durchgehende Blässe.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
4	Lux Jean, cultivateur à Holzem.	1 58	3	Belge. — Bai cerise, pelote en tête, trace de balzane au postérieur montoire. Belgisch. — Kirschbraun, Blässe, hinten links halbweiße Krone.	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigentümers.
5	Van Dyck Jean-Nic., cultivateur à Bascharage.	1 60	3½	Belge. — Alezan doré, lisse prolongée jusqu'entre les naseaux, petite balzane antérieure montoire. Belgisch. — Goldfuchs, schmale durchgehende Blässe, vorne links gefesselt.	id. id.
6	Wirtgen Nicolas, cultivateur à Olm.	1 60	4	Belge. — Rouan zain. Belgisch. — Rothschimmel ohne Abzeichen.	id. id.
7	Jungers Dom., fermier à Gras-Steinfort.	1 60	6	Belge. — Alezan, lisse prolongée, trace de balzane au postérieur droit. Belgisch. — Fuchs mit verlängerter Blässe und kleiner, rechter Hinterfessel.	id. id.

8	<i>Schmitz</i> Nicolas, cultivateur à Kahler.	1 57 3	Belge. — Rouan, marqué en tête, balzane au postérieur droit. Belgisch. — Fuchs, verlängerte Blässe, hinten rechts gefesselt.	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigentümers.
9	<i>Kayl</i> Jean-Pierre, cultivateur à Frisange.	1 61 2½	Belge. — Bai cerise, belle face, grande tache de ladre entre les naseaux. Belgisch. — Rothbraun, Laterne, Schnippe zwischen den Nüstern.	id. id.
10	<i>Wester</i> Jean, cultivateur à Frisange.	1 59 2½	Belge. — Bai foncé, étoile en tête. Belgisch. — Dunkelbraun, Stern.	id. id.
11	<i>Loutsch</i> Nicolas, cultivateur à Mondercange.	1 62 2½	Belge. — Bai brun, pelote en tête. Belgisch. — Schwarzbraun, Blümchen.	id. id.
12	<i>Mathey</i> Joseph, cultivateur à Sanem.	1 60 4	Belge. — Bai marron, légère marque en tête. Belgisch. — Kastanienbraun, Blümchen.	id. id.
13	<i>Bour</i> Jean, cultivateur à Indelange.	1 60 4	Belge. — Bai foncé, pelote en tête. Belgisch. — Dunkelbraun, Blume.	id. id.
14	<i>Besseler</i> Jean-Pierre, cultivateur à Reckange.	1 60 5	Belge. — Gris rouan, légère marque en tête. Belgisch. — Rothschimmel, Blümchen.	id. id.
15	Le même.	1 62 6	Belge. — Alezan doré, marqué en tête avec lisse prolongée. Belgisch. — Goldfuchs, durchgehende Blässe.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
16	<i>Berens-Schmit</i> Jean, cultivateur à Rumelange.	1 58 5	Belge. — Bai brun, zain. Belgisch. — Dunkelbraun ohne Abzeichen.	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigentümers.
17	<i>Wester</i> Jean, cultivateur à Frisange.	1 60 5	Belge. — Alezan brûlé, lisse en tête. Belgisch. — Brandfuchs, verlängerte Blässe.	id. id.
18	<i>Witry</i> Jean-Nic., cultivateur à Bergem.	1 57 3	Belge. — Bai cerise, pelote en tête. Belgisch. — Braunrot, Blässe.	id. id.
19	<i>Kauffmann</i> Pierre, cultivateur à Hellange.	1 55 3	Indigène. — Alezan doré avec lisse prolongée. Inländisch. — Goldfuchs, durchgehende Blässe.	id. id.

20	<i>Sinner</i> Jacques, fermier à Grevels.	1 58 4	Belge. — Gris rouan. Belgisch — Rothschimmel	A Schlevenhof, pour la commune de Dudelange. Zu Schlevenhof für die Gemeinde Dudelingen
21	<i>Rischette</i> Pierre, cultivateur à Eschweiler-Rodenbourg.	1 58 6	Belge. — Bai brun, marque en tête. Belgisch. — Braun, Blasse	Dans la commune de la résidence du propriétaire In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigenthumers
22	<i>Bestgen</i> Nicolas, cultivateur à Altmunster.	1 57 3	Belge. — Bai brun, marque en tête, trace de balzane au postérieur droit. Belgisch. — Braun, Blasse, leicht hinten rechts gefesselt	id. id.
23	<i>Becker</i> Jean, cultivateur à Alzingen.	1 60 3	Belge. — Bai brun, légère marque en tête. Belgisch — Braun, Blumchen.	id. id.
24	<i>Levy</i> Léon, marchand de chevaux à Luxembourg.	1 58 5	Belge. — Bai brun, marqué en tête, trois balzanes diagonale droite. Belgisch — Braun, Blasse, drei Fesseln vorne, zwei rechts.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
25	<i>Weicker</i> J.-B., agriculteur à Saudweiler.	1 60 3	Belge. — Alezan foncé, légère marque en tête. Belgisch — Rothfuchs, Blumchen	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigenthumers.
26	Le même.	1 60 3	Belge. — Alezan, large lisse prolongée en tête. Belgisch — Fuchs, breite, durchgehende Blasse.	Dans la commune de Dudelange. In der Gemeinde Dudelingen
27	<i>Sinner</i> Jacques, fermier à Grevels.	1 62 4	Belge. — Alezan brûlé, belle face, buvant dans son blanc, 4 balzanes haut chaussées. Belgisch. — Brandfuchs, Laterne, Milchmaul, vier Fesseln.	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigenthumers
28	<i>Melinger</i> Michel, cultivateur à Mutfort.	1 58 3	Belge. — Noir mal teint. Belgisch — Schmutzgrappe.	id. id.
29	<i>Schmitgen</i> Henri, cultivateur à Oberfeuten.	1 61 5	Belge. — Bai brun, marqué en tête. Belgisch — Dunkelbraun, Blasse.	A A-selscheuerhof, pour la commune de Lorentzweiler. Zu A-selscheuerhof für die Gemeinde Lorentzweiler.

30	<i>Beringer</i> Mathias, fermier à Colmar.	1 60 5	Belge. — Bai zain. Belgisch. — Braun ohne Abzeichen.	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigenthümers.
31	<i>Lucius</i> Nicolas, fermier à Tuntzingen.	1 58 5	Belge. — Bai brun, légère marque en tête. Belgisch. — Braun, Blümchen.	id. id.
32	<i>Ernst</i> Nicolas, cultivateur à Burmerange.	1 58 5	Belge. — Bai brun, légère marque en tête. Belgisch. — Braun, Blümchen.	id. id.
B. — Arrondissement de Diekirch.				
33	<i>Kaesch</i> Nicolas, cultivateur à Nœrtrange.	1 60 5	Belge. — Bai brun, marqué en tête, balzane postérieure droite. Belgisch. — Braun, Blässe, hinten rechts gefesselt.	A Trois - Vierges, pour la commune de Basbellain. In Uffingen für die Gemeinde Niederbellingen.
34	<i>Reding</i> Nicolas, fermier à Kippenhof.	1 60 5	Belge. — Bai cerise, pelote en tête. Belgisch. — Rothbraun, Blümchen.	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigenthümers.
35	<i>Huss</i> Jean, cultivateur à Brücherhof (Ermsdorf).	1 63 4	Belge. — Bai marron. Belgisch. — Kastanienbraun.	id. id.
36	<i>Schintgen</i> Henri, cultivateur à Oberfeulen.	1 63 6	Belge. — Gris rouan, balzane postérieure droite. Belgisch. — Rothschimmel, hinten rechts gefesselt.	id. id.
37	<i>Reding</i> Nicolas, fermier à Kippenhof.	1 60 6	Belge. — Bai marron, étoile en tête. Belgisch. — Kastanienbraun, Stern.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
38	<i>Putz</i> Pierre, cultivateur à Schieren	1 59 4	Gris rouan, légère marque en tête. Rothschimmel, Blümchen.	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigenthümers.
39	<i>Schmit</i> Jean, fermier à Savelborn (Mederscheid).	1 57 3	Indigène. — Bai brun. Inländisch. — Braun.	id. id.

40	<i>Hansen</i> Nicolas, cultivateur à Herborn.	1 59 3	Belge. — Bai cerise, étoile en tête, balzane postérieure droite. Belgisch. — Rothbraun, Stern, hinten rechts gefesselt.	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigenthümers.
41	Le même	1 60 8	Belge. — Gris rouan. Belgisch. — Rothschimmel.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
42	<i>König</i> Jean, cultivateur à Rippag	1 60 3	Belge — Noir, étoile en tête, balzane au postérieur montoire. Belgisch. — Klappe, Stern, hinten links gefesselt.	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigenthümers.
43	<i>Koch</i> Jean, cultivateur à Christnach.	1 60 4	Belge — Bai brun. Belgisch. — Braun.	id. id.
44	<i>Dondelinger</i> Posper, cultivateur à Christnach.	1 53 6	Belge. — Bai marron, marqué en tête, ladre entre les naseaux. Belgisch. — Kastanienbraun, Stern, Schnippe.	id. id.
45	<i>Francois</i> Henri, cultivateur à Grosbois.	1 62 2½	Belge — Bai brun, légère marque en tête. Belgisch — Braun, Blümchen.	id.
46	<i>Birkelt</i> Nic., cultivateur à Grosbois.	1 59 4	Belge. — Bai brun, étoile en tête. Belgisch. — Braun, Stern.	id. id.
47	<i>Bartholomy</i> Jacques, fermier à Schandel.	1 61 2½	Belge — Alezan, large lisse prolongée jusqu'entre les naseaux, petite ladre à la lèvre intérieure. Belgisch. — Fuchs, breite durchgehende Blässe, Schnippe an der unteren Lippe.	id. id.
48	<i>Nepper</i> Jean, cultivateur à Nagem.	1 59 4	Belge. — Bai brun, marqué en tête. Belgisch. — Braun, Blässe.	id. id.
49	<i>Neu</i> Mathias, fermier à Colpach.	1 57 4	Ardennais. — Bai marron, marqué en tête. Ardennier. — Kastanienbraun, Blässe.	id. id.
50	<i>Didier</i> Pierre, cultivateur à Ospern.	1 64 6	Belge. — Alezan brûlé, lisse en tête. Belgisch. — Brandfuchs, durchgehende Blässe.	id. id.
51	<i>Gengler</i> Mathias, cultivateur à Reichlange.	1 62 5	Belge. — Bai brun, deux balzanes postérieures. Belgisch. — Braun, Hinterfüße gefesselt.	id. id.

52	Meyers Nicolas, cultivateur à Boulaide.	1 55 2½	Belge. — Alezan doré, belle face, petite tache de ladre à la lèvre inférieure. Belgisch. — Goldfuchs, Laterne, Schnippe.	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigenthumers.
53	Kiesch Nicolas, cultivateur à Nertrange.	1 60 5	Belge. — Gris rouan, balzane postérieure montoire. Belgisch. — Rothschimmel, hinten links gefesselt.	Dans tout le pays. Im ganzen Lande.
54	Eyschen Jean, cultivateur à Brachtenbach.	1 58 3	Belge. — Bai cerise, légère marque en tête. Belgisch. — Rothbraun, Blümchen.	Dans la commune de la résidence du propriétaire. In der Gemeinde des Wohnsitzes des Eigenthumers.
55	Lutgen Pierre, cultivateur à Eschdorf.	1 60 3	Belge. — Gris rouan pommele. Belgisch. — Geapfelter Ruscatschimmel.	id. id.

Relevé des valeurs frappées d'opposition, publié en exécution de l'art. 4 de la loi du 16 mai 1891.

NATURE DES VALEURS.	Serie et numeros des titres.	Valeur nominale de chaque titre.
		FR.
Obligations de l'emprunt de l'Etat grand-ducal de 1850.	Litt. B. Nos 975, 974, 2745 et 3852.	500
id. de 1865.	Litt. D. N° 170.	1875
	Litt. F. Nos 1993, 2344 et 3677.	575
id. de 1882.	Litt. H. Nos 422, 608 et 1298.	625
	Litt. J. Nos 1380, 1381, 1382, 1385, 1384, 1553, 1554, 1555, 1556 et 2523.	125
Obligation de l'emprunt de la commune de Basbellain de 1877.	N° 29.	500
Obligations de l'emprunt de l'Etat grand-ducal de 1865.	Litt. E. Nos 245, 648 et 866.	750
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.	Nos 53867, 53868, 53869, 53870, 53871, 53872, 53873, 53874, 53875, 53876, 53877.	500
Actions des hauts-fourneaux et forges de Duélange.	Nos 10514, 17297.	500
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.	Nos 14141, 26773, 26776.	500
Obligations de l'emprunt de la commune de Biver de 1888.	Nos 61, 62, 65.	100
Obligation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.	N° 76301.	500
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.	Nos 45038, 53391, 53588, 53589, 53590, 73573, 73574, 73575, 73576, 73577, 73578, 73747.	500
Actions de la Banque Internationale à Luxembourg.	Série I Litt. A. Nos 9535, 9534, 9535, 9536, 20131, 20132, 20133.	250
Obligations des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.	Nos 40834, 100257, 107051.	500
id.	Nos 1543, 1544, 2814.	500
Obligations de l'emprunt de l'Etat grand-ducal de 1894.	Litt. B. Nos 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2767.	1000

Luxembourg, le 31 décembre 1897.

Caisse d'épargne. — Operations effectuées du 15 au 31 décembre 1897.

Versements par 1204 déposants, dont 301 nouveaux	fr. 206,696 82
Versements antérieurs et intérêts capitalisés	» 13 952,074 99
Total des versements	fr 14,158,771 81
Remboursements à 298 déposants, dont 87 pour solde	fr. 69,352 03
Remboursements depuis le 1 ^{er} janvier, année etc., intérêts compris	2 001,279 48
Total des remboursements	fr 2,070,631 51
Solde au 31 décembre 1897	fr 12,088,140 30

Assurances — Récit des personnes qui ont été agréées comme agents d'assurances dans le courant du mois de décembre 1897.

N ^o	Noms et domicile des agents	Qualités.	Compagnie d'assurances.	Date de l'agrément
1	Nicolas Weiz, employé d'assurance à Luxembourg	Agent	1 Gladbacher Feuer Versicherungs-Gesellschaft à M. Gladbach (incendie et bris de glaces)	1 ^{er} décembre 1897.
2	Pierre Fouck, clerc de notaire à Luxembourg	id	2 La Zurich (accidents) à Zurich 1 Magdeburger Feuer-Versicherungsgesellschaft (incendie) à Magdebourg	15 id
3	Charles Koeffler, cafetier à Luxembourg	id.	2 Société suisse d'assurance contre les accidents à Winterthur La Zurich (accidents) à Zurich.	20 id
4	Nicolas Perl, charcutier à Blaschette	id	Victoria (vie et accidents) à Berlin	25 id.
5	Jean Fautsch, colporteur à Gœsdoif	id	id.	28 id.
6	Mathias Pawaff, colporteur à Clausen	id	id.	28 id
7	Christophe Schmid, instituteur pensionné à Eschweiler (trévennais).	id	1 Les Propriétaires Réunis (incendie) à Bruxelles 2 Compagnie d'assurances générales sur la vie des hommes à Paris 3 Compagnie d'assurances contre la grêle dite « Kolnische Hagel-Versicherungsgesellschaft. »	28 id
8	Henri Trempert, cafetier à Vianden	id	Gladbacher Feuer Versicherungs-Gesellschaft (incendie et bris de glace)	28 id
9	Gustave Uden, teinturier à Muhlentbach	id	1 Compagnie de Bruxelles (incendie)	28 id.
10	Paul Friedler, agent d'affaires à Remich	id	2 Le Kosmos (vie) à Zeist Victoria (vie et accidents) à Berlin }	30 id.

Luxembourg, le 31 décembre 1897.